



## **NOTE DE SUIVI**

### **Consultation sur la *Police Review Commission***

Mars 2025

#### **Introduction**

[1] Le 27 novembre 2024, le ministère de la Sécurité publique et des Services d'urgence a consulté la francophonie albertaine dans le cadre de la création de la *Commission d'examen de la police* (« CEP »). Près d'une quinzaine de participants et participantes étaient présents lors de la session, dont des représentants et représentantes d'organismes communautaires francophones comme l'ACFA, l'Alliance Jeunesse-Famille de l'Alberta Society (« AJFAS »), l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (« AJEFA »), le Réseau Santé Alberta (« RSA ») et le Comité FrancoQueer de l'Ouest (« CFQO »).

[2] Par ailleurs, l'ACFA, l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine, ainsi que plusieurs organismes de la francophonie albertaine, dont l'AJFAS et l'AJEFA, furent impliqués lors du processus de consultation pour la refonte des services d'urgence et policiers de la province. En avril 2021, les trois organismes ont participé à une consultation dans le cadre de l'examen de la *Loi sur la police*. En mars 2022, l'ACFA a soumis un mémoire au ministère de la Justice et du Solliciteur général intitulé *Une police provinciale qui répond aux droits, à la sécurité et aux besoins de la francophonie albertaine*<sup>1</sup>.

[3] L'ACFA saisit cette occasion pour revenir plus en profondeur sur plusieurs éléments importants que les participants et participantes ont partagé aux représentants et représentantes du ministère de la Justice et du Secrétariat francophone lors de la session de consultation. Nous croyons qu'il est important de bien saisir ces éléments puisqu'ils permettraient à la CEP d'offrir des services en français de façon ciblée pour maximiser les ressources disponibles et être plus inclusifs envers la francophonie, tout en illustrant que la francophonie albertaine est prête à collaborer avec le gouvernement pour offrir ces services.

[4] Particulièrement, l'ACFA souhaite présenter, en premier lieu, une mise en contexte pour bien comprendre le statut du français en Alberta. En deuxième lieu, nous reviendrons sur des pistes de réflexion et de recommandations concernant la création de la CEP en lien avec les thèmes discutés lors de la consultation, soit (1) améliorer l'accessibilité, (2) les processus

---

<sup>1</sup> ACFA, 2022, *Une police provinciale qui répond aux droits, à la sécurité et aux besoins de la francophonie albertaine*. [https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/11/20220330\\_Memoire\\_police-provinciale\\_FR.pdf](https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/11/20220330_Memoire_police-provinciale_FR.pdf)

substitutifs de résolution des conflits et les pratiques réparatrices, (4) le recrutement, la rétention, l'intégration et la formation, et (5) sur d'autres sujets de discussion.

## **Statut du français en Alberta**

### *Portrait démographique*

[5] La francophonie albertaine est bien ancrée au sein de la province de par son histoire, sa démographie et ses institutions.

[6] La première présence francophone en Alberta remonte au 18<sup>e</sup> siècle, il y a plus de 250 ans. Le français était la première langue européenne parlée sur le territoire qui est devenu l'Alberta. Dès le 19<sup>e</sup> siècle, plusieurs communautés métisses, missions franco-catholiques et villages francophones furent établis. Parmi eux, quatre (4) villages sont devenus officiellement bilingues : Beaumont, Legal, Falher et Plamondon<sup>2</sup>.

[7] Aujourd'hui, l'Alberta compte la plus grande population ayant le français comme première langue officielle parlée et vivant en situation minoritaire au Canada après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick<sup>3</sup>.

[8] Selon le recensement 2021 de Statistique Canada, 79 010 (1,9%) Albertains et Albertaines ont le français comme première langue officielle parlée; 85 290 (2%) déclarent que le français est leur langue maternelle; et 260 415 (6,2%) affirment avoir une connaissance du français<sup>4</sup>.

[9] Le français se place au 4<sup>e</sup> rang des langues maternelles en Alberta, après l'anglais qui figure au 1<sup>er</sup> rang (3 083 840), le tagalog au 2<sup>e</sup> rang (108 395) et le Pendjabi au 3<sup>e</sup> rang (91 070). Le français se range toutefois au 2<sup>e</sup> rang derrière l'anglais lorsque l'on considère la connaissance de la langue<sup>5</sup>.

[10] Parmi les Albertains et Albertaines d'expression française, Statistique Canada estime que 119 690 sont susceptibles de demander des services en français, soit 2,6% de la population de l'Alberta<sup>6</sup>.

[11] De plus, l'Alberta compte la deuxième plus grande population d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au pays (excluant le Québec). Le recensement de 2021 indique qu'il y a 67 154 enfants, de 0 à 18 ans, dont au moins un des parents est un ayant droit selon l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, ce qui représente 6,9% des enfants au sein de la population albertaine<sup>7</sup>. Toutefois, ces chiffres avaient quelques limitations puisqu'ils tiennent compte des familles d'un même ménage. Certains enfants ont pu être exclus

---

<sup>2</sup> Gouvernement de l'Alberta. « Le patrimoine francophone en Alberta ». <https://www.alberta.ca/fr-CA/francophone-heritage.aspx>

<sup>3</sup> Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

<sup>4</sup> Sociopol. 2024. *Portrait démographique des communautés francophones de l'Alberta*. <https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2024/07/Alberta-document-complet.pdf>

<sup>5</sup> Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

<sup>6</sup> Sociopol. *Portrait démographique...* p.8.

<sup>7</sup> Sociopol. *Portrait démographique...* p.42.

de ce décompte si l'un de leurs parents, frères ou sœurs n'était pas du même ménage. Statistique Canada a alors produit une étude visant à estimer ce nombre d'enfants; les nouveaux chiffres s'élèvent à 75 055 enfants admissibles<sup>8</sup>.

[12] Il est aussi important de noter que l'âge médian de la population francophone est de 43 ans, ce qui est plus élevé que l'âge médian de la population totale de la province qui est de 38 ans. En fait, la population francophone compte une proportion plus élevée de personnes âgées de 65 ans et plus (18%), comparativement à la proportion observée parmi la population générale (14%)<sup>9</sup>.

[13] Plus encore, il y a eu une augmentation et une diversification de la population d'expression française au fil des ans. Cette réalité a un impact significatif sur la croissance de la francophonie albertaine et sur la demande de services en français.

[14] Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée a augmenté de 35,9% sur une période de 20 ans (2001-2021)<sup>10</sup>. Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant une connaissance du français a quant à lui augmenté de 54,6% sur une période de 30 ans (1991-2021)<sup>11</sup>.

[15] Bien que plusieurs francophones soient nés en Alberta, la majorité d'entre eux sont venus de partout au Canada et du monde entier. Parmi les Albertains et les Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée, environ 24% d'entre eux sont nés en Alberta, 44% proviennent d'ailleurs au Canada et 32% d'ailleurs dans le monde<sup>12</sup>.

[16] Lorsqu'on examine plus en détail les données du recensement de 2021, on constate que 3 120 (4%) francophones s'identifient comme Autochtones, principalement Métis (74%)<sup>13</sup>.

[17] Pour ce qui est de la diversité ethnoculturelle, 22 935 (29%) francophones font partie d'un groupe de la minorité visible. Parmi ces personnes, 11 480 (15%) s'identifient comme noires, 4 340 (6%) comme asiatiques, 3 845 (5%) comme arabes et 2 665 (3%) comme latino-américaines<sup>14</sup>.

[18] Le pourcentage des Albertains et Albertaines issus de l'immigration au sein de la francophonie albertaine est plus élevé qu'au sein de la population totale de l'Alberta, qui est de 23%. L'Afrique est le lieu de naissance de 50% de cette population immigrante francophone, une

---

<sup>8</sup> Statistique Canada, 2024. *Étude sur la sous-classification des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au Recensement de 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-26-0008/982600082021001-fra.cfm>

<sup>9</sup> Sociopol. *Portrait démographique...* p.22.

<sup>10</sup> Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2019016-fra.pdf?st=xgAyz9SW> ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

<sup>11</sup> Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1991, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1996, Alberta*.

<sup>12</sup> Sociopol. *Portrait démographique...* p.27.

<sup>13</sup> Sociopol *Portrait démographique...* p.32.

<sup>14</sup> Sociopol *Portrait démographique...* p.33.

différence importante avec la population immigrante totale de l'Alberta, dont 57% provient de l'Asie<sup>15</sup>.

[19] La population d'expression française est également dispersée sur le territoire, car des communautés francophones se sont historiquement établies partout en province. Environ un tiers de la population d'expression française habite à Calgary, un tiers à Edmonton et le dernier tiers est dispersé parmi des villes de taille moyenne (Grande Prairie, Fort McMurray, Red Deer, Lethbridge), des villes avec des services fédéraux comme des parcs nationaux (Jasper, Banff) et des bases militaires (Wainwright, Cold Lake), des communautés rurales plus traditionnelles (région de Rivière-la-Paix, Saint-Paul, Bonnyville, Legal, Morinville, Beaumont, Plamondon) et de nouvelles communautés (banlieues de Calgary et d'Edmonton, Brooks).

[20] Voici un tableau résumant la présence francophone dans ces municipalités, incluant le nombre d'enfants admissibles à l'éducation dans la langue de la minorité<sup>16</sup> :

Municipalités	Première langue officielle parlée (PLOP)	Connaissance du français	Demande potentielle de services en français	Identité autochtone parmi les PLOP	Enfants (0 à 18 ans) admissibles à l'éducation dans la langue de la minorité	Diversité ethnoculturelle parmi les PLOP
Airdrie	1 525 (2,1%)	5 410 (7,3%)	2 460 (3,3%)	40 (2,6%)	1 850 (8,6%)	455 (29,8%)
Banff	265 (3,9%)	880 (12,8%)	845 (10,2%)	0 (0%)	110 (12,4%)	20 (7,5%)
Beaumont	790 (3,8%)	2 030 (14,5%)	1 265 (6,15%)	40 (5%)	700 (11,1%)	130 (16,5%)
Bonnyville et environs	865 (4,4%)	2 265 (11,6%)	1 380 (7%)	70 (8,1%)	610 (12,1%)	10 (1,2%)
Brooks	390 (2,7%)	540 (3,7%)	385 (2,6%)	0 (0%)	205 (4,9%)	285 (73%)
Calgary	23 590 (1,8%)	86 140 (6,7%)	34 640 (2,7%)	695 (2,9%)	19 845 (6,9%)	8 370 (36%)
Camrose et environs	235 (0,8%)	1 035 (3,6%)	425 (1,5%)	15 (6,4%)	240 (3,9%)	15 (6,4%)
Canmore et environs	920 (5,4%)	3 180 (18,6%)	1 395 (8%)	0 (0%)	425 (14,7%)	40 (4,3%)
Chestermere	300 (1,4%)	925 (4,2%)	390 (1,8%)	0 (0%)	360 (5,9%)	100 (33,3%)
Cochrane	790 (2,5%)	2 880 (9,2%)	1 150 (3,6%)	10 (1,2%)	790 (9,7%)	25 (3,1%)
Cold Lake	815 (5,3%)	1 930 (12,6%)	1 100 (7,1%)	50 (6,1%)	555 (13,1%)	45 (5,5%)
Crowsnest Pass et environs	125 (1%)	500 (4,1%)	250 (2%)	0 (0%)	65 (3%)	0 (0%)
Edmonton	23 205 (2,3%)	67 175 (6,7%)	33 165 (3,3%)	600 (2,6%)	17 265 (7,9%)	10 750 (46,3%)
Falher et environs	1 240 (25,3%)	1 815 (37,1%)	1 610 (29,5%)	30 (2,4%)	420 (35,9%)	20 (1,6%)
Fort Saskatchewan	420 (1,6%)	1 495 (5,6%)	735 (2,7%)	0 (0%)	525 (8%)	70 (16,9%)
Grande Prairie	1 575 (2,5%)	4 890 (7,7%)	2 315 (3,6%)	150 (9,5%)	1 650 (10%)	250 (15,9%)
Grande Prairie County et environs	410 (1,4%)	1 470 (5%)	675 (2,3%)	35 (8,5%)	455 (5,6%)	20 (4,8%)

<sup>15</sup> Sociopol Portrait démographique... p.27.

<sup>16</sup> Sociopol Portrait démographique...

High Prairie, Slave Lake et environs	365 (2,2%)	625 (3,7%)	675 (4%)	0 (0%)	210 (4,9%)	35 (9,9%)
Hinton, Edson et Yellowhead County	575 (2%)	1 825 (6,5%)	855 (3%)	55 (9,6%)	375 (5,8%)	35 (6,3%)
Jasper	175 (4,5%)	765 (19,5%)	465 (10%)	25 (13,9%)	150 (21%)	10 (5,6%)
Lac La Biche County et environs	410 (5,4%)	895 (11,8%)	580 (7,7%)	35 (8,5%)	290 (16,5%)	10 (2,4%)
Lacombe et environs	330 (0,9%)	1 530 (4%)	655 (1,7%)	15 (4,8%)	395 (4,1%)	10 (3,1%)
Leduc et environs	990 (1,9%)	2 990 (5,7%)	1 395 (2,7%)	70 (7,3%)	710 (5,4%)	100 (10,2%)
Legal et environs	1 400 (2,8%)	3 610 (7,3%)	2 245 (4,4%)	50 (3,6%)	915 (7,5%)	35 (2,5%)
Lethbridge	920 (1%)	5 060 (5,3%)	1 795 (1,8%)	15 (1,6%)	955 (4,6%)	275 (29,9%)
Lloydminster	185 (1%)	935 (4,9%)	345 (1,8%)	15 (8,1%)	295 (5,7%)	30 (16,2%)
Medicine Hat	475 (0,8%)	2 210 (3,6%)	1 035 (1,7%)	25 (5,3%)	640 (4,9%)	60 (12,8%)
Okotoks et environs	1 120 (1,5%)	4 425 (6,1%)	1 685 (2,3%)	75 (6,8%)	1 025 (5,9%)	65 (5,9%)
Peace River et environs	605 (4,6%)	1 365 (10,4%)	850 (6,5%)	25 (4,2%)	370 (11,1%)	50 (8,3%)
Red Deer	1 285 (1,3%)	5 315 (5,4%)	2 200 (2,2%)	60 (4,7%)	1 370 (6,1%)	340 (26,5%)
Red Deer County et environs	500 (1%)	2 145 (4,4%)	840 (1,7%)	35 (6,8%)	630 (5,5%)	10 (1,9%)
Rocky View County	395 (1%)	2 805 (6,9%)	865 (2,1%)	15 (3,8%)	650 (7,1%)	55 (13,9%)
Saint-Albert	1 815 (2,7%)	7 115 (10,6%)	2 930 (4,3%)	75 (4,1%)	1 480 (9,7%)	270 (14,8%)
Saint-Paul et environs	1 025 (7,8%)	2 145 (16,2%)	1 525 (11,4%)	55 (5,4%)	650 (20,2%)	0 (0%)
Stony Plain, Spruce Grove et environs	1 250 (1,4%)	4 775 (5,4%)	2 400 (2,7%)	65 (5,2%)	1 120 (5,3%)	145 (11,6%)
Strathcona County (incluant Sherwood Park)	1 660 (1,7%)	6 725 (6,9%)	2 725 (2,8%)	60 (3,6%)	1 745 (7,9%)	245 (14,8%)
Wainwright	150 (2,4%)	340 (5,4%)	215 (3,4%)	30 (20%)	155 (10,6%)	0 (0%)
Wood Buffalo (incluant Fort McMurray)	1 650 (2,3%)	4 380 (6,1%)	2 485 (3,4%)	120 (7,3%)	1 340 (6,9%)	385 (23,3%)

[21] Pour desservir cette population, il existe entre autres des organismes et institutions gérés par la francophonie albertaine. Quatre (4) conseils scolaires francophones (Conseil scolaire Centre-Nord, Conseil scolaire FrancoSud, Conseil scolaire Centre-Est et Conseil scolaire du Nord-Ouest) administrent 45 écoles primaires et secondaires, accueillant un total de 9 550 élèves. En ce qui concerne la petite enfance, on dénombre plus d'une cinquantaine de garderies

et de prématernelles, dont plusieurs sont intégrées à des écoles francophones<sup>17</sup>. À cela s'ajoutent l'ACFA et ses 13 bureaux régionaux, ainsi que plus d'une soixantaine d'organismes communautaires. La francophonie albertaine bénéficie également de nombreuses entreprises privées.

[22] D'autres organismes et institutions, gérés par la majorité anglophone, offrent aussi des services en français. Parmi eux, on compte une institution postsecondaire de langue française, le Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, et plus de 225 écoles offrant des programmes d'immersion française ou des cours de français langue seconde.

### *Encadrement législatif*

[23] Cinq textes législatifs principaux encadrent l'offre de services en français en Alberta et la reconnaissance de la francophonie albertaine : (1) la *Loi sur les langues officielles*, (2) la *Charte canadienne des droits et libertés*, (3) la *Politique en matière de francophonie*, (4) la *Loi scolaire de l'Alberta* et (5) la *Loi linguistique de l'Alberta*.

[24] Au niveau fédéral, la francophonie albertaine est reconnue comme une communauté de langue officielle au Canada en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Adoptée en 1969 et modernisée pour la dernière fois en 2023, cette loi reconnaît le français comme l'une des deux langues officielles au pays, tout en soulignant sa vulnérabilité et la nécessité de mesures spécifiques pour le protéger. Elle garantit l'accès à des services en français dans les institutions fédérales, dont plusieurs sont situées en Alberta.

[25] En vertu de ses obligations établies dans la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement fédéral effectue plusieurs transferts financiers à la province de l'Alberta concernant les langues officielles. Parmi ceux-ci figurent l'*Entente Canada-Alberta relative aux services en français*<sup>18</sup> ainsi que le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* (« PLOÉ »)<sup>19</sup>.

[26] De plus, l'Alberta a des obligations constitutionnelles quant à l'offre de services en français découlant des articles 19 et 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>20</sup>. Ces articles garantissent respectivement (1) le droit de communiquer en français dans les tribunaux fédéraux, et (2) le droit à une éducation francophone de qualité équivalente à celle offerte à la majorité anglophone pour tous les enfants, de citoyens canadiens qui ont le français comme langue maternelle, qui ont reçu leur instruction au niveau primaire en français au Canada, ou

---

<sup>17</sup> Learn Square Inc. 2023. *Analyse démographique et déserts de garderie : Portrait de la petite enfance francophone en Alberta*. <https://fpfa.ab.ca/wp-content/uploads/2023/02/Analyse-demographique-et-deserts-de-garderie-Fevrier-2023.pdf>

<sup>18</sup> Gouvernement du Canada. « Soutenir l'accès aux services en français en Alberta. » <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2024/12/soutenir-laccés-aux-services-en-français-en-alberta.html>

<sup>19</sup> Gouvernement de l'Alberta. « Programmes de langues officielles en éducation. » <https://www.alberta.ca/fr/official-languages-in-education-programs>

<sup>20</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie : Améliorer les services en français pour soutenir la vitalité des communautés francophones de l'Alberta*, p. 5. <https://open.alberta.ca/dataset/64517dbc-b73d-4ccd-9fd9-b7d7324099ec/resource/704f3e8d-582b-4999-9850-612c6c69ded2/download/cul-french-policy-2023-francais.pdf>

dont l'un des enfants a reçu son instruction primaire ou secondaire en français au Canada, incluant la gestion scolaire<sup>21</sup>.

[27] Au niveau provincial, l'Alberta a adopté sa *Politique en matière de francophonie* (« *Politique* ») en 2017, qui a été révisée en 2023, afin de développer l'offre de services en français et, par conséquent, d'élargir l'accès aux fonds du gouvernement fédéral disponibles pour les langues officielles<sup>22</sup>.

[28] Par le biais de cette *Politique*, le « gouvernement de l'Alberta reconnaît les contributions économiques, culturelles et sociales qu'a apportées et que continue d'apporter la population dynamique et plurielle d'expression française à la province. Par l'intermédiaire d'une interaction, d'une collaboration et d'un dialogue significatifs, le gouvernement s'engage à améliorer les services en français afin de soutenir la vitalité de la francophonie en Alberta, de manière ciblée et durable, et en fonction des ressources disponibles<sup>23</sup>. »

[29] La *Politique* « s'applique à tous les ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement de l'Alberta, ainsi qu'aux services judiciaires<sup>24</sup>. »

[30] Afin de soutenir la mise en œuvre de la *Politique*, le gouvernement de l'Alberta a publié, en mai 2024, son *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*<sup>25</sup>. Il s'agit du troisième plan d'action de la province depuis l'adoption de la *Politique*.

[31] Dans sa loi scolaire, l'*Education Act*, il y a une section précisant qui peut accéder à l'éducation francophone en Alberta, conformément aux principes de l'article 23 de la *Charte*, ainsi que les dispositions relatives à l'établissement de régions scolaires francophones, incluant la nomination de conseillers scolaires francophones<sup>26</sup>.

[32] Enfin, la Loi linguistique de l'Alberta permet également aux Albertains et Albertaines de s'exprimer en français dans les tribunaux de la province et aux membres de l'Assemblée législative d'utiliser le français à la Législature<sup>27</sup>.

### **Améliorer l'accessibilité**

*De quelles autres façons la PRC peut-elle éliminer les obstacles à la participation ?*

---

<sup>21</sup> Gouvernement du Canada. « Article 23 – Droits à l'instruction dans la langue de la minorité. »

<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art23.html>

<sup>22</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*.

<sup>23</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*, p. 6.

<sup>24</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*, p. 6.

<sup>25</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2024. *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*.

<https://open.alberta.ca/dataset/f897b6cd-6e92-4daf-b42d-0ed7f6ca803f/resource/bd204dab-58cc-48ca-a28a-d0350edb9b38/download/acs-w-french-policy-action-plan-french-2024-2028.pdf>

<sup>26</sup> Province de l'Alberta. *Education Act*. <https://kings->

[printer.alberta.ca/1266.cfm?page=E00P3.cfm&leg\\_type=Acts&isbncln=9780779846450](https://kings-printer.alberta.ca/1266.cfm?page=E00P3.cfm&leg_type=Acts&isbncln=9780779846450)

<sup>27</sup> Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*, p. 5.

[33] Afin d'améliorer l'accessibilité aux services de la CEP pour les communautés francophones à travers la province, il y a quelques éléments à prendre en considération, notamment les barrières linguistiques, la ruralité et la diversité.

[34] Premièrement, la barrière linguistique constitue un obstacle majeur à l'accès aux services gouvernementaux de la province, y compris ceux qui seront offerts par la CEP une fois opérationnelle.

[35] Lors de situations d'urgence, telles que des situations qui seraient renvoyées au CEP, l'offre de services dans la langue maternelle, ou la première langue officielle parlée de la personne, est essentielle pour respecter le droit à la sécurité des citoyens canadiens et des citoyennes canadiennes<sup>28</sup>. Lorsqu'une personne dont l'anglais n'est pas la première langue se retrouve dans une situation stressante, il peut lui être difficile de communiquer dans sa deuxième langue officielle parlée. En effet, le *Commissaire aux langues officielles du Canada* explique que « le bilinguisme individuel n'est pas absolu et, dans les circonstances engendrées par les situations d'urgence, il est tout à fait naturel que les membres de la population canadienne reviennent à la facilité et à l'assurance de leur première langue officielle »<sup>29</sup>.

[36] D'ailleurs, un jugement de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta rendu le 10 juin 2021 dans l'affaire *Dubé c GRC*, 2021 ABQB 451 a démontré qu'il peut exister une discrimination envers les francophones au sein de la police. Pour résumer, le Franco-Albertain Mario Dubé a été agressé, en 2006, par des membres du service de police d'Edmonton et de la GRC qui ont fait un usage excessif de la force. L'une des observations relatives à la langue était que l'un des agents était « irrité par le fait que M. Dubé parlait fort en français » et que les agents n'ont pris aucune mesure pour faciliter la communication en français<sup>30</sup>. Ce cas démontre un exemple concret de l'existence de barrières linguistiques pour les francophones lors de leurs interactions avec la police.

[37] Il arrive fréquemment que des membres de la francophonie albertaine éprouvent des difficultés à remplir des documents en anglais, même lorsqu'ils sont standardisés, en raison d'un manque de compréhension des champs à compléter. **L'ACFA recommande ainsi que les formulaires créés par la CEP pour le dépôt de plaintes soient traduits et adaptés pour que ce processus soit accessible en français.** Pour ce faire, la CEP pourrait s'inspirer des pratiques en vigueur en Colombie-Britannique et en Ontario, où les formulaires sont disponibles en français et en anglais (ainsi que dans d'autres langues)<sup>31</sup>. Cette offre de formulaires en français garantirait une meilleure compréhension chez les francophones et permettrait à ces personnes de remplir correctement les formulaires dès le premier essai, réduisant ainsi les retards causés par des erreurs ou des omissions.

---

<sup>28</sup> Commissariat aux langues officielles. 2020. Une question de respect et de sécurité: L'incidence des situations d'urgence sur les langues officielles.

<sup>29</sup> Commissariat aux langues officielles. 2020. Une question de respect et de sécurité... p.9

<sup>30</sup> *Dubé c GRC*, 2021 ABQB 151. [https://albertacourts.ca/docs/default-source/qb/judgments/dub%C3%A9-c-grc-2021-abqb-451---motifs-du-jugement.pdf?sfvrsn=89697283\\_5](https://albertacourts.ca/docs/default-source/qb/judgments/dub%C3%A9-c-grc-2021-abqb-451---motifs-du-jugement.pdf?sfvrsn=89697283_5)

<sup>31</sup> Office of the Police Complaint Commissioner, *Complaints*, <https://opcc.bc.ca/complaints/>; Unité des enquêtes spéciales, *Pour nous joindre*, <https://www.siu.on.ca/fr/injured.php>



[38] Deuxièmement, comme mentionné précédemment, la francophonie albertaine est aussi répartie à travers la province. On retrouve plusieurs communautés francophones établies en région rurale. Cette réalité rend la disparité des services entre les centres urbains et les régions rurales encore plus problématique pour notre communauté.

[39] Pour tenir compte de cette réalité régionale bien présente au sein de la francophonie albertaine, les 13 bureaux régionaux de l'ACFA offrent des services aux communautés francophone de leur région, soit, (1) Bonnyville/Cold Lake, (2) Calgary, (3) Canmore/Banff, (4) Centralta, (5) Edmonton, (6) Grande Prairie, (7) Jasper, (8) Lethbridge, (9) Plamondon/Lac La Biche, (10) Red Deer, (11) Rivière-La-Paix, (12) Saint-Paul et (13) Wood Buffalo.

[40] Bien que les services en ligne soient une excellente façon de rejoindre un plus large public, la CEP doit également reconnaître que l'accès à l'internet haute vitesse n'est pas garanti dans toutes les municipalités. En effet, de nombreuses zones rurales en Alberta souffrent d'un accès limité ou instable à internet, ce qui pourrait restreindre l'utilisation des services en ligne.

[41] **L'ACFA recommande que le ministère étudie l'ajout de méthodes supplémentaires pour déposer une plainte avec la CEP afin que le processus soit accessible pour les francophones établis partout en province.** En effet, cela pourrait se traduire par l'accès à une ligne téléphonique bilingue français-anglais où les plaintes peuvent être déposées.

[42] Si la CEP prévoit d'implanter des bureaux dans diverses municipalités, il est essentiel de tenir compte du fait que dans les localités où se trouvent des écoles francophones, une forte concentration de francophones est également présente dans les environs. Ainsi, **l'ACFA recommande que les bureaux de la CEP qui se retrouvent dans une municipalité avec une école francophone disposent de personnel bilingue capable d'offrir des services en français.**

[43] Troisièmement, comme mentionné précédemment, la francophonie albertaine se diversifie de plus en plus ; 29% des membres de la francophonie albertaine s'identifient comme appartenant à une minorité visible. Cela peut engendrer des obstacles supplémentaires lors des interactions avec la police ou avec les commissions gouvernementales liées au travail de la police.

[44] Par exemple, le profilage racial au sein des corps policiers en Alberta est toujours un enjeu pour les communautés de minorité visible. Selon des documents obtenus par CBC en 2017, les Autochtones (4% des francophones de l'Alberta) et les personnes Noires (15% des francophones en Alberta) sont plus susceptibles que les personnes Blanches d'être fouillés et arrêtés par le Service de police de la ville d'Edmonton<sup>32</sup>.

[45] En effet, l'intersectionnalité entre l'identité raciale et linguistique crée un phénomène de « double minorité » pour les francophones qui s'identifient comme minorités visibles. Un

---

<sup>32</sup> Radio-Canada. « Profilage racial à Edmonton: la ministre de la Justice veut en savoir plus ». Radio-Canada, 15 septembre 2015. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/738949/profilage-racial-edmonton-autochtones-minorites-police-ministre-katheleen-ganley>

reportage de Radio-Canada a également révélé que, au sein de la communauté francophone, des plaintes ont été formulées concernant le profilage racial et des commentaires antifrancophones de la part de certains policiers<sup>33</sup>.

[46] Pour renforcer la confiance envers la CEP et sensibiliser cette dernière aux réalités et aux cultures francophones en Alberta, il est essentiel de créer des occasions d'échanges entre la CEP et les communautés francophones de la province. Par ailleurs, la CEP prévoit la création de postes de liaison communautaire afin de faciliter la communication avec les communautés à travers l'Alberta. **Ainsi, l'ACFA recommande l'embauche d'un agent ou d'une agente de liaison communautaire parlant français et ayant une connaissance approfondie des réalités de la francophonie albertaine.**

### **Processus substitutifs de résolution des conflits et pratiques réparatrices**

*Quels groupes et prestataires de services neutres seraient appropriés pour gérer les processus substitutifs de résolution des conflits ? Comment ces groupes et prestataires devraient-ils être sélectionnés ?*

[47] Des organismes de la francophonie albertaine, tels que l'AJEFA et l'AJFAS, se sont démarqués dans le domaine de la justice réparatrice, gagnant ainsi la confiance et la crédibilité des communautés francophones de la province.

[48] Créée en 1990, l'AJEFA est le principal organisme francophone dans le secteur juridique en Alberta. Sa mission est de faciliter l'accès aux services juridiques en français pour le grand public et de promouvoir l'utilisation de la langue française dans l'administration de la justice en Alberta.

[49] Grâce au travail de l'AJEFA, les membres de la francophonie albertaine peuvent exercer leur droit constitutionnel d'accès à la justice en français. L'organisme propose divers services et collabore étroitement avec le gouvernement provincial afin d'améliorer cet accès dans la province. Il convient également de souligner que la Politique en matière de francophonie s'applique aux services judiciaires.

[50] Depuis 2015, l'AJEFA gère le Centre albertain d'information juridique, qui offre des renseignements juridiques, en français et en anglais, aux Albertains et Albertaines. Ce centre effectue en moyenne 1 500 consultations par an, contribuant ainsi à répondre aux besoins juridiques de la communauté.

[51] En matière de justice réparatrice, l'AJEFA met à disposition plusieurs ressources en français sur son site web et est membre de l'*Alberta Restorative Justice Association* (« ARJA »). Sa réputation, à la fois au sein de la communauté francophone et dans le milieu juridique albertain, en fait un acteur clé dans ce domaine.

---

<sup>33</sup> Kadjo, Danielle. « Écouter les francophones pour mieux réformer la police en Alberta. » Radio-Canada, 14 avril 2021. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1784635/police-reforme-alberta-francophone-racisme-diversite?fbclid=IwAR2Y7N-lwGJmPBiue705bKdwRHVul8EhQQ1obvB3zCtE95ygNONE9weg8KI>

[52] Un autre acteur important est l'AJFAS, un organisme francophone établi en 1999 à Edmonton. Œuvrant dans les domaines de l'éducation et de la prévention du crime, sa mission principale est de prévenir la criminalité chez les jeunes et les familles francophones issues de l'immigration, tout en facilitant leur intégration dans la société albertaine.

[53] L'AJFAS administre le *Caravan Youth Justice Committee*, un programme de justice réparatrice visant à prévenir la criminalité chez les jeunes immigrants francophones et leurs familles. Ce comité regroupe des membres formés de la communauté, qui accompagnent les victimes et les jeunes ayant causé un préjudice dans le processus de rétablissement.

[54] En tenant compte du rôle de ces organismes francophones dans le secteur de la justice réparatrice et auprès de la francophonie albertaine, **l'ACFA recommande que la CEP collabore avec ceux-ci pour la prestation de service dans le domaine de la justice réparatrice.**

### **Recrutement, rétention, intégration et formation**

*Quelles stratégies de recrutement et initiatives de relations communautaires permettraient d'attirer une main-d'œuvre représentative de la diversité géographique et culturelle ?*

[55] Afin de pouvoir offrir des services en français à la population francophone, la CEP aura besoin d'une main-d'œuvre qui est capable de s'exprimer en français. **L'ACFA recommande plusieurs stratégies pour améliorer la représentativité francophone au sein de la main-d'œuvre de la CEP, incluant (1) l'identification et l'embauche de personnel bilingue français-anglais au sein de la CEP, (2) la diffusion des offres d'emploi auprès des organismes communautaires francophones et (3) la collaboration avec le Campus Saint-Jean pour l'offre de cours en français.**

[56] Premièrement, la CEP pourrait établir des postes désignés bilingues visant à embaucher des employés issus de la francophonie albertaine. Cette initiative garantirait que la CEP puisse offrir pleinement ses services en français aux membres de la communauté. Il existe déjà des employés bilingues au sein des ministères et organismes qui relèveront de la CEP, comme l'Équipe intégrée des enquêtes sur les incidents graves (« ASIRT »). **L'ACFA recommande au ministère d'identifier et de recruter ce personnel bilingue déjà en poste à l'interne.**

[57] Pour les postes où une expérience policière est essentielle, de nombreux policiers et policières francophones travaillent déjà dans divers corps policiers de la province, notamment au sein de la GRC et de la police militaire. Leur expertise pourrait être mise à profit pour répondre aux besoins bilingues de la CEP.

[58] Deuxièmement, la CEP pourrait collaborer avec des organismes de la francophonie albertaine afin de promouvoir ses postes vacants. Ces partenariats permettraient de maximiser la visibilité des opportunités auprès des francophones de la province. Ces organismes incluent l'ACFA et ses 13 bureaux régionaux, mais aussi Parallèle Alberta, et plusieurs autres organismes

[59] Les bureaux régionaux de l'ACFA servent de centres où les francophones peuvent accéder à des informations sur les offres d'emploi, la programmation d'activités et de services locaux en français, ainsi que d'autres renseignements pertinents pour leurs communautés respectives. De plus, ces bureaux disposent d'un réseau externe de francophones qui pourrait être mobilisé pour pourvoir des postes au sein de la CEP.

[60] Quant à Parallèle Alberta, l'organisme chef de file du développement économique francophone en Alberta, il a le mandat d'offrir des services d'emploi. Parallèle Alberta accompagne les personnes qui se cherchent un emploi dans ses bureaux d'Edmonton, Red Deer et dans le Nord-Est de la province. Leur équipe offre des services de perfectionnement de curriculum vitae, lettre de présentation, des cours d'anglais et des ressources pratiques.

[61] Troisièmement, le Campus Saint-Jean offre un programme de formation linguistique destiné aux fonctionnaires de la fonction publique fédérale. Il y aurait une réelle opportunité de collaborer avec l'institution postsecondaire pour développer un programme similaire pour les fonctionnaires provinciaux, ou d'adapter le programme existant afin de permettre aux employés du gouvernement albertain d'apprendre le français dans un environnement entièrement francophone.

[62] Quatrièmement, comme mentionné précédemment, la francophonie albertaine se caractérise par une grande diversité. Un nombre croissant de francophones provient de l'immigration, apportant des expériences et des compétences précieuses pour la CEP. Afin d'assurer une représentation adéquate de ces francophones, la CEP devrait chercher à collaborer avec les divers organismes communautaires travaillant avec les nouveaux arrivants francophones. Des organismes tels que le Portail de l'Immigrant Association, qui offre des services et des programmes aux nouveaux arrivants et dispose de bureaux à Calgary, ainsi que la Francophonie Canadienne Plurielle, présente à Edmonton, Red Deer et Fort McMurray, seraient des partenaires précieux pour aider la CEP à recruter au sein de la population francophone de plus en plus diversifiée en Alberta.

[63] En outre, comme le montrent les statistiques présentées plus haut, un grand nombre de francophones n'ont pas le français comme première langue officielle parlée. Ces personnes, dont beaucoup sont issues d'écoles d'immersion française, constitueraient un atout majeur pour la CEP. La CEP devrait envisager de collaborer avec les quelque 215 écoles d'immersion de la province pour promouvoir et pourvoir les postes bilingues au sein de l'organisation.

*Quelle formation devrait être imposée à l'ensemble du personnel de la CEP pendant la phase d'intégration ?*

[64] Selon la francophonie albertaine, il est important que le personnel de la CEP soit bien informé de la réalité des communautés francophones de l'Alberta. **L'ACFA recommande que le CEP offre à son personnel des formations et de la documentation sur la francophonie albertaine.**

[65] Le gouvernement de l'Alberta s'est fixé comme objectif d'« accroître la sensibilisation à la francophonie et à la Politique en matière de francophonie dans la fonction publique de l'Alberta

» dans son *Plan d'action de la Politique en matière de francophonie 2024-2028*<sup>34</sup>. Bien que cette initiative relève principalement du ministère des Arts, de la Culture et Condition féminine, la CEP devrait envisager une collaboration étroite avec ce ministère et le Secrétariat francophone pour offrir une formation au sujet de la Politique en matière de francophonie.

[66] La CEP bénéficierait aussi de collaborer avec des organismes communautaires francophones pour offrir des formations et pour développer des guides d'informations à l'intention du personnel.

[67] **Ainsi, l'ACFA recommande que l'approche de la CEP devrait être fondée sur le fait de parler des communautés francophones avec les communautés francophones.**

Une telle collaboration permettrait de garantir que les fonctionnaires de la CEP, peu importe leur rôle, développent une compréhension approfondie de la francophonie albertaine. Il est essentiel que des formations prennent en compte la réalité des communautés francophones. Seuls les organismes francophones, enracinés dans ces communautés, peuvent véritablement comprendre et transmettre les spécificités culturelles et linguistiques nécessaires à une éducation pertinente et respectueuse.

[68] C'est pourquoi le sujet des appels d'offre (« Requests for Proposals (RFP) ») a été abordé lors de la consultation. Actuellement, les RFP ne sont pas élaborés de manière à prendre en compte des besoins spécifiques de la francophonie albertaine pour assurer la vitalité des communautés francophones<sup>35</sup>.

[69] Les RFP visent à offrir des services généraux pour l'ensemble de la population, avec parfois une dimension bilingue, sans tenir compte des particularités de la francophonie albertaine. Cette approche compromet la qualité des services, car ceux-ci nécessitent des ajustements pour être véritablement équivalents à ceux offerts à la majorité anglophone. En effet, la simple traduction des services ne suffit pas : il faut une compréhension profonde des enjeux linguistiques et culturels propres à la francophonie.

[70] Les organismes francophones albertains, souvent de petite taille et spécialisés, sont les mieux placés pour répondre aux besoins uniques de ces communautés. Or, la réalité actuelle désavantage ces organismes, puisque ce sont souvent des structures anglophones, souvent plus grandes et non ancrées dans les communautés francophones, qui remportent les contrats. Ces organismes ont rarement la capacité de comprendre les subtilités culturelles et linguistiques nécessaires pour offrir un service de qualité.

[71] **Dans cette optique, l'ACFA recommande au gouvernement de l'Alberta de collaborer étroitement avec les parties prenantes de la francophonie albertaine.**

Ensemble, il est possible de concevoir des ententes de services qui répondent de manière plus précise et équitable aux besoins des communautés francophones. Ce partenariat devrait être

---

<sup>34</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2024. *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*, page 9. <https://open.alberta.ca/dataset/f897b6cd-6e92-4daf-b42d-0ed7f6ca803f/resource/bd204dab-58cc-48ca-a28a-d0350edb9b38/download/acsw-french-policy-action-plan-french-2024-2028.pdf>.

<sup>35</sup> ACFA. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, page 21.

une priorité lors du lancement de RFP, afin de garantir la vitalité de la francophonie albertaine, conformément à la *Politique en matière de francophonie*.

[72] Un exemple est le travail de l'AJFAS, qui, en collaboration avec le Service de police d'Edmonton, a créé une ressource intitulée *Handbook for Strengthening Harmony Between Communities and the Edmonton Police Service*<sup>36</sup>. Ce guide fournit des informations clés, telles que les services d'urgence disponibles, les démarches à suivre lors d'interactions avec la police, les ressources d'interprétation pour les personnes ne parlant pas anglais et les responsabilités des forces de l'ordre. Traduit en 16 langues, ce document pourrait inspirer la création d'une ressource similaire adaptée aux besoins de la CEP.

[73] Un autre exemple sont les formations développées par le CFQO quant aux enjeux liés à la diversité sexuelle et de genre qui touchent les membres des communautés 2SLGBTQIA+ au sein de la francophonie. La CEP pourrait collaborer avec le CFQO pour sensibiliser les fonctionnaires de l'Alberta aux enjeux de ces communautés francophones, favorisant ainsi un environnement inclusif et respectueux pour tous.

### **Autres sujets de discussion**

#### *Obligations linguistiques de la Gendarmerie royale du Canada*

[74] En Alberta, les municipalités situées à l'extérieur d'Edmonton, Calgary et Lethbridge ont des ententes avec la Gendarmerie royale du Canada (« GRC ») pour la prestation des services policiers. En conséquence, l'Alberta propose déjà plusieurs services en français. Parmi les 124 détachements de la GRC dans la province, environ 30 offrent des services en français. Les municipalités suivantes disposent de services en français : Airdrie, Bonnyville, Canmore, Chestermere, Cold Lake, Elk Point, Fort Chipewyan, Fort McMurray, Grande Prairie, Jasper, Lac La Biche, McLennan, Red Deer, Saint-Albert et Saint-Paul. À noter que la GRC est présentement en train de revoir la désignation de ses bureaux bilingues, alors cette liste de municipalités pourrait bientôt changer.

[75] La GRC est soumise à l'article 20 de la *Charte*, qui reconnaît deux droits fondamentaux : (1) « le droit de communiquer dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada (français ou anglais) avec certaines institutions fédérales » et (2) « le droit de recevoir des services dans l'une de ces langues de ces mêmes institutions. »<sup>37</sup>

[76] En tant qu'institution fédérale, la GRC est donc tenue de respecter l'article 20. Par conséquent, si une plainte qui serait déposée à la CEP concerne la GRC, il est impératif que le

---

<sup>36</sup> Alliance Jeunesse-famille de l'Alberta Society, 2011, *The Handbook for Strengthening Harmony Between Communities and the Edmonton Police Service*.

[https://issuu.com/edmontonpolice/docs/sh\\_french?mode=embed&layout=http%3A%2F%2Fskin.issuu.com%2Fv%2Fli%2Fgh%2Flayout.xml&showFlipBtn=true](https://issuu.com/edmontonpolice/docs/sh_french?mode=embed&layout=http%3A%2F%2Fskin.issuu.com%2Fv%2Fli%2Fgh%2Flayout.xml&showFlipBtn=true)

<sup>37</sup> Justice Canada, 2024, *Article 20 – Droit du public de communiquer avec les institutions fédérales et les institutions du Nouveau-Brunswick et d'en recevoir les services*, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-crf/check/art20.html>

plaignant ou la plaignante ait la possibilité de la soumettre et de suivre l'ensemble de la procédure dans la langue officielle de son choix, y compris en français.

[77] À la lumière de ces obligations linguistiques, **l'ACFA recommande que si la GRC et le gouvernement de l'Alberta négocient l'inclusion de la GRC dans la juridiction de la CEP que le processus de dépôt de plainte soit disponible en français, afin d'assurer que les droits garantis par l'article 20 de la Charte soient protégés pour chaque Albertain et Albertaine.**